
ALTANA BUSINESS REVIEW

2015



Les associés d'Altana

VISION DE L'ALTANA*

Prendre de la hauteur et voir loin, voici les motivations qui nous animent plus que jamais au quotidien. Nous sommes fiers de nos cinq années d'existence et du chemin parcouru. Nous avons doublé notre chiffre d'affaires, doublé nos équipes, conservé la confiance de nos clients fidèles et en avons conquis de nouveaux.

En cinq ans, le monde du droit a été bouleversé, la concurrence s'est développée sur tous nos marchés et une faible croissance s'est inscrite dans la durée. Notre ambition dans ce monde moderne et multipolaire se concentre plus que jamais sur la culture permanente d'une vision stratégique. Pour nous y consacrer encore plus, nous avons mis en œuvre une nouvelle organisation du cabinet qui nous permet de répondre plus vite, avec encore plus d'efficacité et d'innovation, aux attentes de nos clients en France et partout dans le monde.

Afin de relever ce nouveau challenge, nous devons poursuivre notre développement dans la voie tracée et dans le respect absolu de nos valeurs d'indépendance, de confiance mutuelle et de générosité. Indépendance, car elle garantit le meilleur conseil. Confiance entre associés, confiance dans nos équipes, confiance de nos clients. Générosité dans le travail et le conseil placée au cœur de la relation avec nos clients.

Ces valeurs nous permettent d'anticiper les métamorphoses de nos marchés, l'un des défis passionnants d'aujourd'hui et de demain. Plus que jamais, la hauteur de vue que symbolise l'Altana nous rassemble et nous inspire une vision stratégique au service de nos clients.

G.F.

* Notre cabinet a pris le nom d'Altana, du nom des terrasses des maisons vénitienes qui permettent de prendre de la hauteur et de voir loin.

Altana at work 2014

Automobile

- Conseil de **Lagardère/Matra** dans le cadre d'un plan de redimensionnement de son activité de pièces détachées et cession de son activité de véhicules électriques.

Banques/Assurances

- Conseil de **National Asset Management Agency** (portefeuille de plus de 80 milliards d'euros d'actifs), dans le cadre de la restructuration et la vente d'actifs liés à trois projets de développement immobilier sur des sites français de prestige.
- Conseil de plusieurs sociétés, victimes d'« escroquerie au président » (manœuvres visant à faire effectuer des virements par des services comptables au profit de créanciers inexistantes), pour des montants de plusieurs millions d'euros.

Biotech

- Conseil de la biotech française **BioAlliance Pharma** dans le cadre de l'absorption de son homologue danoise **Topotarget A/S**, par le biais d'une fusion transfrontalière entre

ces deux sociétés cotées, pour former **Onxeo**, un leader européen dans le domaine des cancers rares pesant 225 millions d'euros de capitalisation boursière.

BTP

- Conseil de **SNBL** dans le cadre d'une action en concurrence déloyale/dénigrement de tout un secteur d'activité.
- Conseil d'un groupement d'entreprises dans le cadre de la construction d'un pont dans le sud de la France.

Cosmétique/Luxe

- Conseil du groupe catalan de parfums **Puig** (Paco Rabanne, Nina Ricci, Jean Paul Gaultier...) dans le cadre de la cession des cosmétiques Payot au fonds d'investissement LBO France.

Développement durable

- Gestion de contentieux et élaboration d'une stratégie aboutissant à la mise en œuvre d'une « question prioritaire de constitutionnalité QPC ».

Distribution

- Conseil du fonds de private equity **Azulis Capital** dans le cadre de l'acquisition d'**Ital Express**, distributeur de pièces détachées pour camions et tracteurs.

Énergie

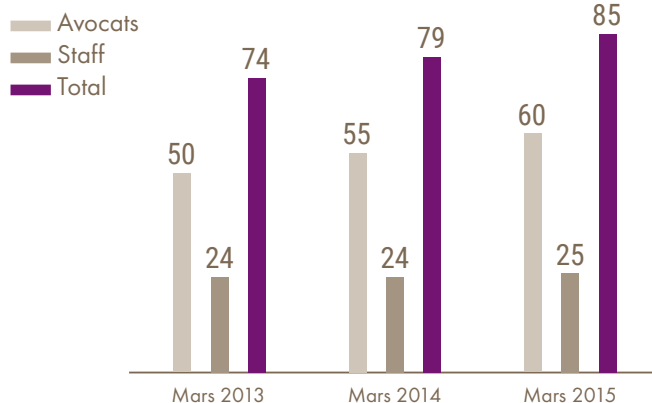
- Conseil des demandeurs. Arbitrage au Moyen-Orient relatif à une infrastructure pétrolière. Enjeu 100 millions d'euros.
- Conseil d'un acteur du secteur de l'énergie visant à rejeter tout abus de position dominante.

Grande distribution

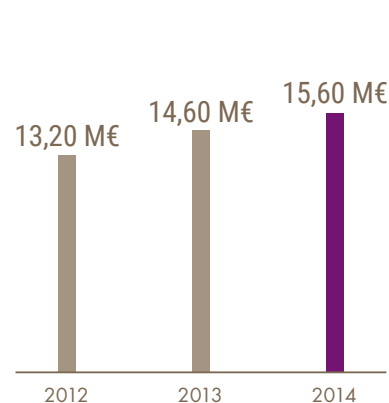
- Conseil de **GS1** dans le cadre d'un contentieux lié à la conception et à l'exploitation d'un logiciel.
- Conseil du groupe **Casino** dans le cadre de l'acquisition d'environ 60 fonds de commerce et des murs des locaux commerciaux.

Altana numbers

Évolution des effectifs



Évolution du chiffre d'affaires



High-Tech

- Négociation stratégique d'un bail commercial pour un réseau de distribution portant sur d'importantes installations logistiques au Luxembourg.
- Conseil d'**Oberthur Technologies** dans le cadre de sa réorganisation européenne.

Industrie

- Arbitrage ICC entre des membres d'un cartel. Enjeu : 1 milliard d'euros.
- Conseil d'un industriel dans le cadre d'un conflit relatif à la contrefaçon de brevet contre son principal concurrent allemand.
- Conseil d'un opérateur économique, victime de prix abusivement bas pratiqués par l'un de ses concurrents pouvant entraîner son éviction du marché à bref délai.
- Conseil du premier groupe privé algérien dans le cadre de son projet de reprise des actifs et activités d'**Ascometal**.

- Conseil d'un groupe industriel dans le cadre de différends relatifs à un projet de réacteur nucléaire d'essai civil.

Produits électroniques grand public

- Conception et mise en place d'un réseau de centres de SAV exclusivement dédié aux produits d'une marque d'un fabricant. Le fabricant a souhaité que le réseau apparaisse aux yeux des consommateurs de la marque comme intégré, alors qu'au plan social et commercial les centres SAV de ce réseau doivent rester indépendants.
- Homogénéisation au niveau européen d'un réseau disparate de distributeurs ayant conclu des contrats très différents, pour tenir compte de l'intégration européenne sur le plan commercial.
- Sensibilisation et assistance de nombreux fournisseurs dans leurs négociations commerciales annuelles avec leurs grossistes et distributeurs, suite aux modifications apportées par le volet B2B de la loi Hamon, en particulier s'agissant des conditions de négociation et de contractualisation du prix entre professionnels.

Téléphonie

- Conseil de **Bouygues Telecom** dans le cadre d'un contentieux lié au traitement de données à caractère personnel, et en concurrence déloyale.

Tourisme

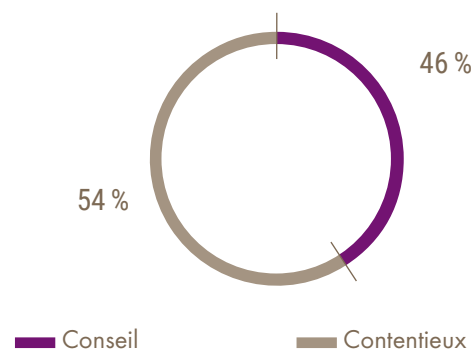
- Conseil de **Hogg Robinson Group** dans la mise en œuvre d'une réorganisation impliquant des suppressions d'emplois.

Transports

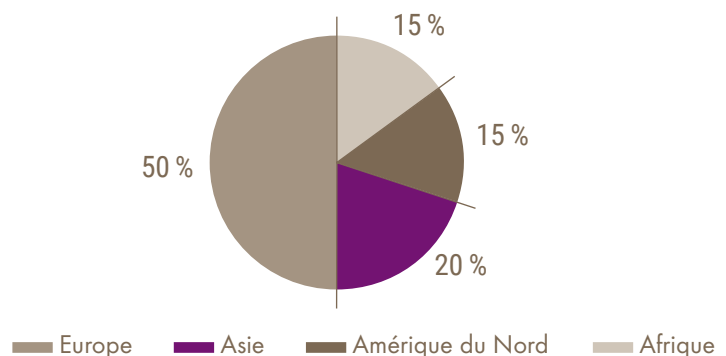
- Conseil d'un groupe espagnol fournisseur de matériel roulant ferroviaire, dans le cadre de marchés industriels et de contentieux liés à leur exécution ou à la passation de commandes publiques.

N.B. L'activité de l'équipe du droit pénal des affaires a été très soutenue en 2014, tant en contentieux qu'en conseil, dans des domaines très variés allant de la santé publique au droit pénal économique en passant par le droit pénal du travail. L'équipe a fait le choix de ne pas évoquer ses dossiers.

Répartition de l'activité conseil-contentieux



Répartition des dossiers Europe/Asie/Amérique du Nord/Afrique



Altana communication

L'AFJE



Dans le cadre de son partenariat avec l'Association française des juristes d'entreprise (AFJE) – association regroupant près de 4 000 adhérents juristes d'entreprise –, Altana organise régulièrement des ateliers qui visent à faire le point sur les aspects fondamentaux et à répondre aux questions d'actualité que se posent les juristes d'entreprises.

Le cabinet intervient sur des sujets transversaux qui reflètent son activité pluridisciplinaire et le travail d'équipe de ses associés.

Au thème de l'année précédente, « La recherche de preuve : premiers réflexes et choix stratégiques », a succédé au mois de février dernier celui de « Pathologies des contrats et solutions à travers sept cas pratiques ». L'atelier, animé par cinq associés du cabinet s'est orchestré autour de cas concrets : de la lettre d'intention à l'absence de contrat, en passant par les avenants, des exemples tirés aussi bien du droit commercial qu'administratif ont permis de constater la fréquente nécessité d'adaptation du contrat, soit pour remédier à des imperfections d'origine, soit que l'exécution se soit trop éloignée des prévisions initiales des parties.

Vous pouvez retrouver l'essentiel de nos ateliers sur www.altanalaw.com

L'ASSOCIATION HENRI CAPITANT



ASSOCIATION
HENRI CAPITANT
DES AMIS DE LA CULTURE
JURIDIQUE FRANÇAISE

L'Association Henri Capitant, qui réunit de très nombreux professeurs de droit, magistrats, avocats, notaires et membres des diverses professions juridiques, constitue aujourd'hui le premier réseau international de tradition civiliste.

C'est donc très naturellement qu'Altana a établi un partenariat afin d'associer ses avocats et ses clients aux travaux et aux réflexions prospectives de l'association Henri Capitant sur l'évolution de notre droit.

Les avocats d'Altana et l'Association Henri Capitant se rassemblent ainsi plusieurs fois par an avec les directeurs et responsables juridiques, et les clients du cabinet, autour de thèmes tels que, récemment :

- la réforme des contrats (période précontractuelle, remèdes d'inexécution des contrats, clauses abusives, imprévision et opérations sur créance) avec les professeurs Philippe Dupichot et Cyril Grimaldi, et le magistrat-chef du bureau du droit des obligations DACS Guillaume Meunier.
- les nouveaux instruments de traitement des difficultés des entreprises (prepack cession, sauvegarde accélérée et éviction de l'actionnaire), avec les professeurs François-Xavier Lucas et Philippe Dupichot.

Ces débats permettent d'échanger les points de vue de chacun et d'appréhender au mieux les implications de réformes en cours ou imminentes.

Vous pouvez retrouver l'essentiel de nos entretiens sur www.altanalaw.com

AGENDA

COLLOQUES

France

« **Anti-corruption** » au colloque ICC, avec Philippe Goossens.

« **Les besoins juridiques des entreprises** » à l'EFB, par Philippe Goossens.

« **L'obtention des preuves en France et à l'étranger** » : Christophe Lapp a animé le second entretien pratique en droit international privé organisé par le Centre de droit international de Nanterre (Cedin).

European Corporate and Private M&A Conference, de l'International Bar Association : Jean-Nicolas Soret a participé à une table ronde sur les impacts juridiques de la corruption dans les opérations de fusions et acquisitions.

Avec la participation de l'Association Henri Capitant, Christophe Lapp et Guillaume Forbin ont animé un débat sur « **l'avant-projet de la réforme du droit des obligations** ».

« **Abus de biens sociaux et opérations intra-groupe : comment éviter les situations à risques ?** », par Gildas Robert, lors du colloque EFE.

Distinctions

Philippe Goossens a fait son entrée dans l'édition 2014 du *Who's Who in France*.

Worldwide

« **Conférence croisée Canada/France** », en collaboration avec le cabinet québécois Borden Ladner Gervais (BLG). Caroline André-Hesse, Guillaume Forbin et Philippe Goossens sont intervenus respectivement sur ce que doivent savoir les entreprises étrangères qui viennent s'installer en France en matière de droit du travail, sur la responsabilité contractuelle des entreprises et sur les principaux risques pénaux en France.

« **Investir au Canada : ce que les investisseurs français doivent savoir** », débat animé par trois experts du cabinet canadien BLG chez Altana, dans le cadre des conférences croisées Canada/France.

« **Comparaison pratique des approches civilistes et de common law** », atelier co-animé par François Muller lors de la 6^e Conférence annuelle de IBC Legal intitulée « Droit de la construction : contrats et gestion des litiges ».

FORMATIONS

« **Cotraitance, sous-traitance : si proches, si différentes !** » a été présentée par Caroline Duclercq, François Muller et Éric Métails dans le cadre de la formation du Cercle des femmes du bâtiment.

Mickael d'Allende propose des formations sur la télé des entrepreneurs : « **La loi sur la sécurisation de l'emploi** », « **Le travail dominical et les jours fériés** », « **Les principaux pièges à éviter lors de la rupture du contrat de travail d'un salarié** », « **Prévenir le harcèlement moral** ».

UN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR UNE NOUVELLE ORGANISATION



Altana bouge, Altana grandit, Altana se structure. Dans le cadre de notre développement, nous avons décidé de créer un poste de secrétaire général, rendu nécessaire par notre forte croissance. Dominique Artus, entrepreneur des médias, nous rejoint donc pour mieux organiser nos services.

Au sein du cabinet, fort de 60 avocats, sa mission est d'accompagner la forte croissance de l'activité, d'aider les associés dans leur gestion et de développer l'image de la marque et son positionnement original. Sous le contrôle du comité exécutif, il gère l'administration, les finances et la communication.

Journaliste, il a commencé sa carrière comme reporter au *Figaro Magazine*, puis comme grand reporter au *Journal du dimanche*. Il a ensuite participé à la création de la radio RTL2 comme directeur de la rédaction. Après un passage dans une start-up new-yorkaise, il rejoint le magazine gratuit *À nous Paris* pour le développer et le lancer dans différentes grandes villes françaises.

En 2008, il crée maedias inc., agence de production de contenus et de communication, à l'attention des médias (*Le Figaro*) ou des grandes marques françaises (Veolia, ASO) ou encore des ONG (WWF France).

« Nous nous réjouissons de l'arrivée de Dominique, explique Guillaume Forbin, membre du comité exécutif d'Altana. C'est une étape importante dans le développement de notre cabinet qui doit changer son organisation. Avec son expérience d'entrepreneur des médias, Dominique nous apporte un œil neuf pour relever les défis de notre entreprise. »

Dominique Artus confirme : « Je suis très heureux de rejoindre l'équipe d'Altana. Entrepreneurs dans l'âme, les associés d'Altana sont en permanence à la recherche de stratégies innovantes et je suis très fier de les accompagner dans leurs projets. »

LA CYBERSÉCURITÉ, AU CŒUR DES PROBLÉMATIQUES DES ENTREPRISES

La cybersécurité, ou sécurité des systèmes d'information (SSI), se définit comme l'ensemble des ressources techniques, organisationnelles, juridiques et humaines nécessaires pour conserver, rétablir et garantir la sécurité d'un système d'information.

Le dernier rapport annuel de Verizon sur la cybersécurité rapportait des situations de plus en plus préoccupantes : les attaques ayant pour objectifs le cyberespionnage ont augmenté de 200 %, 43 % des vols ou pertes de données se produisent sur le lieu de travail et, enfin, 85 % des attaques par « abus de privilèges » proviennent d'un utilisateur connecté sur le réseau local de l'entreprise.

La mise en œuvre d'une politique de cybersécurité permet d'assurer la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des données stockées temporairement ou non sur un système d'information. La dépendance croissante des acteurs économiques aux technologies

de l'information et de la communication entraîne notamment une exposition de plus en plus importante aux risques de :

- compromission du système d'information ;
- perturbation des réseaux ;
- attaque de type déni de services ;
- atteinte au patrimoine informationnel et vol de données à caractère stratégique, espionnage, déstabilisation ou sabotage ;
- perte de compétitivité ;
- atteinte à la réputation de l'entreprise sur un marché déterminé.

« Les notions de qualification et de labellisation mises en place par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) participent à cette prise de conscience générale, explique

au site cyberisques.com le vice-amiral Arnaud Coustillière, officier général cyberdéfense à l'état-major des armées. *Que de grands opérateurs des secteurs d'activité d'importance vitale (OIV), comme La Poste, EDF ou d'autres, achètent des solutions de sécurité, cela a un effet d'entraînement non négligeable pour un écosystème. Il faut que nos entreprises en profitent.* »

« L'autre mission de l'État, c'est aussi, via l'ANSSI, de publier des guides destinés aux PME-PMI, par exemple, ajoute le vice-amiral. Cela dit, les mentalités évoluent. Des associations professionnelles telles que le Medef, les Maires de France ou les Régions se mobilisent de plus en plus. C'est important. Je suis convaincu qu'il ne peut exister de prise de conscience sans messages martelés. »

Que propose Altana ?

Une stratégie raisonnée conduit à la définition de plans d'action qui s'articulent autour des thématiques suivantes, dont la dimension juridique est souvent ignorée des acteurs de la protection des systèmes d'information :

– **Aspects juridiques de la gouvernance SI** : audit des procédures internes et mise en conformité, analyse des flux de données et identification des risques juridiques, analyse et définition de la chaîne de responsabilité au sein de l'entreprise, formations juridiques et actions de sensibilisation auprès des cadres dirigeants.

– **Aspects juridiques de l'implémentation de solutions technologiques au sein de l'entreprise**, analyse de conformité, négociation et rédaction de contrats avec des prestataires, management juridique de l'intégration des solutions technologiques, mise en place de conditions générales d'utilisation et organisation de la mobilité des données stratégiques, sécurité des postes et des échanges électroniques.

– **Précontentieux et défense en matière de cybercriminalité** : gestion juridique de la cellule de crise, mise en œuvre des procédures de recherches de preuves "forensics" (IT), accompagnement juridique en cas d'expertise judiciaire, organisation de la défense stratégique devant toutes les juridictions.

– **E-réputation** : gestion et défense de la réputation de l'entreprise et de ses dirigeants au sein d'un marché concurrentiel et auprès du grand public, communication juridique de la cellule de crise.

Altana propose une démarche globale et pluridisciplinaire, reposant sur trois pôles du cabinet, l'IT, le social et le pénal des entreprises, et qui se fonde sur :

– une connaissance opérationnelle et culturelle de secteurs d'activité particulièrement exposés aux risques de cybersécurité (industrie, BTP, génie civil, luxe, banque et finance, etc.) ;

– une parfaite maîtrise juridique et judiciaire (notamment en matière de droit des nouvelles technologies, droit pénal et droit social) ;

– l'apport des expertises complémentaires au droit, notamment en matière économique et informatique, l'expérience de terrain et la complémentarité des avocats composant le pôle de compétences « cyberstratégie » du cabinet.

Altana worldwide

FOCUS ASIE

Dès la création du cabinet, l'objectif des associés a toujours été de développer Altana à l'international. Et, dans ce cadre, l'accent a été mis sur l'Asie, avec très vite de beaux dossiers au Japon, en Corée du Sud et en Chine. L'année 2014 a confirmé et même accentué cette tendance.

La création d'un bureau japonais à Paris (Japanese desk), en partenariat avec le cabinet TMI de Tokyo, a permis de concrétiser le travail de longue haleine mené au Japon et doit permettre de mieux répondre aux besoins des sociétés japonaises implantées en France. Tami Chida, avocate ayant longtemps travaillé comme collaboratrice chez TMI, a rejoint Altana en novembre dernier, sous la responsabilité de Jean-Philippe Thibault, pour développer ce bureau. « C'est l'aboutissement

d'une longue relation professionnelle, confirme Jean-Philippe Thibault, marquée par un profond respect et une grande confiance mutuelle avec Katsuro Tanaka et Tomohiro Tohyama, cofondateurs de TMI. »

Daikin, société de climatisation et de chauffage, le lunetier **Charmant** ainsi que la société **Kubota** demeurent, par le truchement de leurs filiales françaises respectives, des clients japonais importants d'Altana.

Par ailleurs, Altana reste très actif dans la défense des intérêts de l'entreprise **Samsung Electronics France** et du groupe coréen auquel elle appartient.

En Chine, enfin, Altana conseille pour l'Europe une importante société de jouets de Hongkong. Et, à Pékin, nous accompagnons la créatrice de mode **Guo Pei**, qui souhaite s'implanter en Europe, et plus particulièrement en France.

Au travers de sa mission de conseil et de représentation de groupes multinationaux, Altana a intensifié son développement international en 2014. Le cabinet confirme sa place d'intervenant de premier plan dans des dossiers relevant de multiples juridictions, aux enjeux complexes et transfrontaliers.

Partenaires internationaux

L'indépendance du cabinet demeure une valeur essentielle pour chacun d'entre nous, et nous entretenons des relations fidèles et privilégiées avec des cabinets partenaires sur tous les continents. Chacun de nos dossiers transfrontaliers est l'occasion de constituer une équipe internationale sur mesure, capable de la meilleure réactivité et dotée de compétences optimales afin de satisfaire la demande de nos clients.

En 2014, Altana a consolidé ses liens et traité des dossiers significatifs avec des cabinets étrangers à forte réputation sur tous les continents, tels que Borden Ladner Gervais au **Canada**, TMI au **Japon** ou encore Bech-Bruun au **Danemark**.

Savoir-faire au service de clients internationaux

Arbitrage international

- **Abu Dhabi** : une société libanaise dans le cadre d'un arbitrage contre une société anglaise portant sur la construction d'un pipeline à Abu Dhabi.
- **Doha** : arbitrage entre deux sociétés étrangères relatif à l'exécution de prestations aéroportuaires.

Contentieux des affaires

- **Irlande** : le groupe Glen Dimplex dans le cadre d'un contentieux d'actionnaires et de fournisseurs.
- **États-Unis** : plusieurs filiales de banques et sociétés américaines dans le cadre de contentieux relatifs à des « fraudes au président ».

Fusions-acquisitions

- **Danemark** : une société française cotée sur Euronext dans le cadre d'une fusion transfrontalière avec une société danoise cotée sur le Nasdaq OMX, première fusion réalisée entre deux sociétés cotées sous l'égide de la directive de 2005 sur les fusions transfrontalières.

- **États-Unis** : un groupe publicitaire américain présent dans 14 pays, dans le cadre de l'acquisition d'une agence de publicité en France.

Droit social

- **Europe** : un groupe français, dans le cadre de la coordination de la restructuration sociale de ses activités en France, au Royaume-Uni et en Espagne.
- **États-Unis/France/Australie** : un groupe américain, dans le cadre des aspects sociaux de l'acquisition d'une société française par une business unit localisée en Australie.

Au-delà de ces quelques exemples, c'est tout le cabinet Altana qui accompagne ses clients dans la mondialisation qui s'accélère de jour en jour :

- notre équipe de restructuring a accompagné une agence gouvernementale **irlandaise** dans la gestion des actifs français de son programme de defecance ;
- notre équipe de droit pénal conseille régulièrement des groupes français dans le cadre des réglementations étrangères en matière d'embargo ;
- notre équipe de droit immobilier est intervenue pour le compte d'une enseigne française de grande distribution dans le cadre de la réalisation d'un centre commercial au **Luxembourg** ;
- notre équipe de droit de la propriété intellectuelle accompagne de nombreux groupes dans la réorganisation internationale de leurs portefeuilles de marques, en particulier au **Benelux**.

Interventions

Nous sommes intervenus en 2014 dans de nombreux colloques et séminaires internationaux afin de partager notre expérience et d'enrichir notre savoir-faire au contact des professionnels du monde entier :

- quatre associés du cabinet (Caroline André-Hesse, Guillaume Forbin, François

Muller et Jean-Philippe Thibault) se sont rendus à la conférence annuelle de l'International Bar Association à **Tokyo** ; à cette occasion, Caroline André-Hesse est intervenue en qualité de modérateur sur le thème « Age issues at the work place: practical solutions » ;

- François Muller a animé un atelier lors de la sixième édition de l'IBC Legal Annual Construction Law à **Londres** sur le thème « Contracts & Dispute Management Conference: a practical comparison of approaches under civil and common law jurisdictions » ;
- Jean-Nicolas Soret est intervenu lors de la 2nd European Corporate and Private M&A Conference de l'International Bar Association sur le thème « The colour of money, anti-bribery and M&A » ;
- Arnaud Fayolle est intervenu lors de la conférence organisée à **Kitzbühel** par l'AIJA sur le thème « M&A Reloaded: a comprehensive view of the M&A process » ;
- Pierre Lubet et Sandrine Cullafroz-Jover ont participé au Forum international de la cybersécurité, où ils ont animé une table ronde sur le thème « Mobilité et sécurité : peut-on trouver un équilibre ? ».

Publications

- Jean-Nicolas Soret a publié plusieurs articles dans **The American Lawyer** sur les perspectives des investissements étrangers directs en France, ainsi que sur le caractère innovant de la fusion transfrontalière entre BioAlliance Pharma et Topotarget A/S.
- Christophe Lapp et Julien Balensi ont publié un article dans **The American Lawyer** sur le thème « The rise of ADR under French law: numerous solutions and procedures are now open to parties and judges to find an amicable solution to disputes ».
- Philippe Goossens publie régulièrement, notamment dans **Option Droit & Affaires** et **Le Cerle des Échos**, à propos des problématiques de *compliance* et de la gestion de leur mise en place pour les entreprises multinationales.



5 ANS DÉJÀ !

Toutes les équipes d'Altana ont célébré ensemble cet anniversaire, fières du chemin parcouru et encore plus motivées pour grandir encore.

ALTANA FÊTE SES 5 ans

